



Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « *Tournoi Réunion/Paris* ». Il se déroulera le samedi 19 Avril 2025 au gymnase Alexandre LIPPMAN, 36 Rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Patrick LEMERY Ses décisions sont sans appel. Le Juge- Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Les GEO de la compétition seront Violette ALLARY, Pascal PREVOST.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Réunion/Paris** est un tournoi « national », qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « poussin, benjamin », « minime », « cadet », « junior ».
- 2.2 Les séries proposées se feront par catégorie d'âge : poussin, benjamin, minime, cadet, junior, (SH, SD).
- 2.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner certaines catégories d'âge en fonction de faible affluence ou pour harmoniser les tableaux.
- 2.4 Le tournoi est réservé en priorité aux joueurs venant de l'île de la Réunion figurant sur la liste qui sera proposée par le Responsable jeunes (Didier Noury) et les joueurs de l'académie de Paris retenus par le CTD.
- 2.5 Toutefois, dans le but de compléter certaines catégories d'âge, Le Comité de paris se verra attribuer des Wild card à des jeunes issus des clubs parisiens et uniquement sous certaines conditions. (performance en CDJ, club ayant une école de jeunes, etc.).
- 2.6 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.8 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **20/03/2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **04/04/2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
Les inscriptions se feront uniquement par le Comité de Paris avec les listes remis par le responsable jeunes de la Réunion ainsi que le responsable de la commission jeunes du Comité de Paris en collaboration avec le CTD de Paris.
- 3.3 Le règlement se fera via Badnet pour les joueurs ayant été retenus par wild card. Pour tous les autres joueurs, il se fera selon les modalités fixées par le partenariat entre le Comité de l'Ile de la Réunion et le Comité de Paris.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (date de réception inscription) c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€** pour 1 tableau.
- 3.6 Aucun surclassement ne sera autorisé.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 16h00.
- 3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal complétées ou d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Réunion/Paris** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront à la charge du Comité de Paris pour toute la durée de la compétition. Les volants officiels du tournoi seront les **babolat grade 2** (plumes) et les **yonex mavis 500** (*plastiques*).
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au tournoi **Réunion/Paris** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).